



Chambre régionale des comptes  
de Rhône-Alpes

**Le Président**

Lyon, le 08 Juin 2010

N° \_\_\_\_\_

**Recommandée avec A.R.**

REF : ma lettre n° 891 du 21 avril 2010

P.J. : 1

Madame la Directrice,

Par lettre citée en référence, je vous ai communiqué le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la Régie MEG'ACCUEIL au cours des exercices 2004 et suivants. Celui-ci a également été communiqué, pour ce qui le concerne, à votre prédécesseur.

A l'issue du délai d'un mois fixé par l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je vous notifie à nouveau ce rapport, accompagné de votre réponse écrite.

En application du même article, vous avez l'obligation de communiquer le rapport d'observations de la chambre, auquel doit être jointe votre réponse écrite, à votre assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Ce rapport devenant communicable dès cette réunion à toute personne qui en ferait la demande, conformément à l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer à quelle date ladite réunion aura eu lieu.

En application de l'article R. 241-23 du code des juridictions financières, une copie du rapport d'observations est, en outre, communiquée au préfet et au trésorier-payeur général de la Haute-Savoie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Michel-Pierre PRAT

Madame BOTTELIER-CURTET  
Directrice de la Régie MEG'ACCUEIL  
190 rue Ambroise Martin  
BP 84  
74120 MEGEVE

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**  
**« MEG'ACCUEIL »**  
**(Département de la Haute-Savoie)**  
**Exercices 2004 et suivants**

La chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes a procédé, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de l'établissement public industriel et commercial « Meg'Accueil » pour les exercices 2004 à 2007. Ce contrôle a été engagé par lettre en date du 8 octobre 2008, adressée à M Hugues CHERON directeur de la Régie et Madame Sylviane GROSSET-JANIN, maire de la commune de Megève.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur la détermination du caractère juridique de la structure, ses statuts et ses organes ainsi que sa situation financière

L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 9 octobre 2008 avec Monsieur Hugues CHERON directeur de la Régie et Madame Sylviane GROSSET-JANIN, maire de la commune de Megève. Le rapport d'Observations Provisoires a été notifié le 28 octobre 2009 à Monsieur CHERON et à madame GROSSET-JANIN. Madame Nadine BOTTELIER-CURTET, nouvelle directrice a répondu le 29 décembre 2009.

## **1- PRESENTATION**

Si les activités de l'organisme ont débuté le 2 avril 2001, la décision du conseil municipal portant création de la régie Meg'Accueil date du 16 novembre 2000 par la fusion le 24 octobre 2000 des activités de deux associations loi 1901 liquidées par leurs assemblées générales respectives : l'association pour la Gestion des locaux de la Fondation Morand Allard et le Club Loisirs Vacances.

Dans un premier temps la solution d'une SEM avait été évoquée et abandonnée au profit de la création d'un établissement assurant les services par application des dispositions des articles L. 2221-2 et suivants du code général des Collectivités territoriales qui dispose que « *les communes et les syndicats de commune peuvent exploiter directement des services d'intérêt public à caractère administratif pour lesquels un statut d'établissement public spécifique n'est pas imposé* ».

L'activité de la Régie recouvre l'hébergement (sportifs et classes de neige) la restauration (scolaire, animation d'un restaurant public et portage des repas à domicile), la formation, aux sports et aux loisirs (centre aéré et halte garderie).

Le service de restauration scolaire destiné à accueillir des élèves du primaire ou du secondaire constitue un service public administratif (à vocation sociale). Il en va de même pour les services relatifs à l'éducation, à la formation, aux sports, aux loisirs et à la culture, mais pas pour l'hébergement qui s'avère être une activité industrielle et commerciale.

La vente d'hébergements et de repas s'effectue en collaboration avec Megève Tourisme (Régie de l'Office du Tourisme de la commune de Megève) il en va de même pour le restaurant situé au Calvaire, ainsi qu'avec le CCAS pour les personnes âgées.

En conséquence la Régie doit bien présenter deux budgets et donc deux comptabilités séparées, l'une, en M14, pour des activités à caractère administratif (78 %) et l'autre, en M4, pour les activités à caractère commercial (22 %), car conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 16 novembre 1956 « Union syndicale des industries aéronautiques » qui a défini les règles de distinction entre EPIC et EPA, par l'origine des ressources et surtout les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce service, l'EPIC est soumis à une comptabilité privée alors que l'EPA applique une comptabilité publique.

Bien que le Conseil d'Etat ait admis qu'il puisse y avoir des structures pratiquant ces deux types d'activités (établissements à double visage) il convient donc de maintenir cette séparation tout en reconnaissant que sa portée ait pu s'affaiblir.

## **2- LA STRUCTURE**

Le conseil d'administration est composé de 7 membres titulaires issus du conseil municipal de Megève, ainsi que le même nombre en suppléants, et de 6 membres représentant les organismes extérieurs (parents d'élèves, usagers, conseil paroissial etc...).

Le directeur de la Régie Meg'Accueil, salarié de la commune mis à disposition, assure aussi la direction du Palais des Sports et de la patinoire de Megève.

En ce qui concerne le poste de comptable de l'établissement, la régie a, très rapidement, connu des difficultés de mise en œuvre des règles de la comptabilité publique et pour remédier à ces problèmes, il a été décidé, par arrêté n° 2001/1711 du 2 juillet 2001, de nommer un agent comptable spécial.

Toutefois la Chambre note qu'en fin 2005 un agent de la trésorerie de Sallanches a été placé à la Régie en remplacement d'une personne en congé formation, dans le cadre d'une mission rémunérée par Meg'Accueil comme prestation de service.

## **3- SITUATION FINANCIERE**

Si globalement le résultat de la structure est positif, il se répartit au fil des ans de manière différente entre l'aspect industriel et commercial et l'aspect administratif comme le montre le tableau ci-après :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Clôture 2007
SPIC	-17 468	71 857	137 974	19 665	48 121	-63 812	-48 204	148 134
SPA	-181 201	-87 298	-26 218	163 707	264 057	93 888	155 566	382 500
<b>GLOBAL</b>	<b>-198 669</b>	<b>-15 441</b>	<b>111 756</b>	<b>183 372</b>	<b>312 178</b>	<b>30 076</b>	<b>107 362</b>	<b>530 634</b>

Sans tenir compte des deux premiers exercices de fonctionnement lors de la création de la régie, les produits d'exploitation sont supérieurs aux charges. Néanmoins, les recettes sont issues principalement des prestations de service. Or, le montant de ces dernières, soit environ 1,5 M€, ne couvre pas les dépenses.

Ce sont les subventions d'exploitation qui permettent à la Régie d'avoir un résultat positif et ce, même si elles sont en baisse en 2007 (784 k€). La somme de 1 M€ en 2004 représentait quasiment la moitié des produits d'exploitation.

Les charges ont baissé de 9 % par rapport à 2004. Ceci est dû principalement au poste salaires et traitements. Dans cette structure essentiellement prestataire de services, ce dernier représente 45 % des charges d'exploitation totale.

Il n'y a pas de produits, ni de charges financières. Le même constat s'applique pour les opérations exceptionnelles, hormis en 2006 où il est enregistré une charge exceptionnelle de 81 711 €. Celle-ci correspond à une subvention exceptionnelle, plus précisément en un reversement d'excédent à la collectivité. Sur question il a été précisé que ce sont des reversements effectués auprès de la commune de Megève dans le cadre de travaux réalisés sur les bâtiments de la fondation Morand-Allard.

Le résultat de l'exercice 2007 remonte légèrement par rapport à 2006, et ce malgré une baisse des prestations de services quelque peu compensée par les subventions. En effet, ce résultat positif résulte d'une baisse des charges d'exploitation et notamment des matières premières ainsi que des salaires. La cause, qui apparaît dans la délibération sur les subventions tarifaires, est la baisse du nombre des scolaires sur cette année.

En résumé, la situation financière n'est pas critique, dans la mesure où les prestations proposées sont fixes de par leur nature, bien qu'elles puissent être affectées par un manque de fréquentation éventuel. Les subventions versées par la commune de Megève, les communes voisines et le Conseil Général, constituent un apport qui permet à l'établissement de garder une certaine stabilité. La situation serait totalement différente si ces aides financières n'étaient pas assurées.

## PRESENTATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2001-2007

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 000 175</b>	<b>1 796 469</b>	<b>2 174 964</b>	<b>2 553 994</b>	<b>2 520 654</b>	<b>2 221 969</b>	<b>2 142 651</b>
<i>dont :</i>							
prestations de services	773 393	1 399 765	1 441 609	1 443 270	1 509 686	1 505 380	1 355 740
subventions d'exploitation	201 265	340 530	671 785	1 070 807	980 743	682 004	748 441
transferts de charges	15 629	34 516	36 969	18 783	14 073	18 629	18 508
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 198 842</b>	<b>1 811 909</b>	<b>2 062 837</b>	<b>2 340 292</b>	<b>2 122 062</b>	<b>2 139 280</b>	<b>2 026 500</b>
<i>dont :</i>							
achats de matières premières	241 753	383 084	386 907	419 632	330 940	353 997	328 754
autres achats et charges externes	216 468	321 706	328 762	392 118	354 535	363 616	338 631
impôts et taxes	36 784	68 389	107 038	111 324	93 261	116 917	120 817
salaires et traitement	563 868	805 690	931 199	1 050 911	1 012 400	969 352	918 157
charges sociales	117 047	221 876	270 250	331 108	296 925	294 107	281 478
dotations aux amortissements	0	21 358	22 761	29 936	29 586	39 168	35 639
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-198 667</b>	<b>-15 440</b>	<b>112 127</b>	<b>213 702</b>	<b>398 591</b>	<b>82 689</b>	<b>116 151</b>
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	371	510	0	0	0
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-371</b>	<b>-510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-198 667</b>	<b>-15 440</b>	<b>111 756</b>	<b>213 192</b>	<b>398 591</b>	<b>82 689</b>	<b>116 151</b>
Produits exceptionnels	0	0	0	1	0	100	1 516
Charges exceptionnelles	2	1	0	0	1 413	81 711	24 559
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>-1 413</b>	<b>-81 611</b>	<b>-23 043</b>
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>29 821</i>	<i>85 000</i>	<i>-28 998</i>	<i>-14 254</i>
<b>Total des produits</b>	<b>1 000 175</b>	<b>1 796 469</b>	<b>2 174 964</b>	<b>2 553 995</b>	<b>2 520 654</b>	<b>2 222 069</b>	<b>2 144 167</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 198 844</b>	<b>1 811 910</b>	<b>2 063 208</b>	<b>2 370 623</b>	<b>2 208 476</b>	<b>2 191 992</b>	<b>2 036 805</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-198 669</b>	<b>-15 441</b>	<b>111 756</b>	<b>183 372</b>	<b>312 178</b>	<b>30 076</b>	<b>107 362</b>